

Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Secteur Industrie - Bâtiment - Commerce

Formation initiale



PRAP IBC

Durée :

14H en présentiel
2 jours non consécutifs en prenant en compte les contraintes de l'entreprise

Préconisations :

Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est fondamental que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Il est également conseillé que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées. Pour cela il lui est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs prap, ou par les Carsat/Cramif/CGSS.

Lieu : au sein de votre établissement

Nombre de participants :
4 à 10 maximum

Public concerné :

Tous les salariés, opérateurs et agents du secteur de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau

Modalités d'encadrement :

Formation animée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique en Industrie - Bâtiment - Commerce, certifié INRS.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, interrogative, applicative et affirmative.
Apprentissage de techniques de manutentions manuelles occasionnelles avec des mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié(e).
Étude de cas.

OBJECTIFS :

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'une entreprise des secteurs du BTP, du commerce & des activités de bureau

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Connaître les risques de son métier afin d'y repérer dans son travail, les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- Observer & analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues,
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain

CONTENUS :

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail.
- L'identification des risques liés à l'activité physique.
- Les propositions d'amélioration.
- La remontée d'informations.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

• TRAVAUX PRATIQUES :

- Exercices d'application de techniques de manutention de charges diverses adaptées au secteur d'activité (différentes charges correspondantes à l'activité des participants et les aides techniques associées), tout en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

• TRAVAUX INTERSESSION :

- Un travail intersession en lien avec leur activité professionnelle sera demandé aux participants
-

ACCESSIBILITE :

- Les conditions d'accueil et d'accès à la formation (en inter et en intra) sont facilitées pour les publics en situation de handicap permettant une certaine motricité. Pour les autres formes de handicap une étude personnalisée est réalisée afin de permettre le meilleur accueil possible du participant (adaptation des locaux, ainsi que des moyens et méthodes pédagogiques mis en œuvre).
-

TYPE DE VALIDATION :

- Épreuve certificative, critères définis par l'INRS
 - Validation par une attestation de fin de stage.
 - Certificat de PRAP IBC délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui fait l'objet d'une évaluation finale favorable pour une durée de validité de 2 ans.
 - Une formation Maintien & Actualisation des Compétences (MAC) d'une journée, sera à prévoir dans les 2 ans pour conserver la certification.
-

Coût de l'enseignement : Nous consulter
